

## **Guillaume BRUNEAU (1648-1705), juge et conseiller au conseil supérieur de la Martinique et sa famille**

*Hugues de Maismont – août 2020*

Plusieurs documents d'archives inédits nous permettent de reconstituer précisément la famille et l'environnement social du juge Bruneau.

Mais laissons tout d'abord parler le Père Labat, qui décrit un déplacement qu'il fit en février 1694 dans les environs du bourg S<sup>t</sup> Pierre à la Martinique :

« [...] Nous vîmes à une demie lieue plus loin la maison & la cacoyere (sic) du sieur Bruneau, Juge Royal de l'île. Cette cacoyere & les terres où sont les deux sucreries de ce Juge avaient appartenu ci-devant à un Juif nommé Benjamin d'Acosta, qui faisait un très grand commerce avec les Espagnols, Anglais & Hollandais. Il crut se faire un appui considérable en s'associant avec quelques-unes des puissances des Iles, sous le nom desquelles il acheta les terres que possède le sieur Bruneau. Il planta la cacoyere qui est une des premières qu'on ait faites dans les Iles & fit bâtir les deux sucreries que l'on voit encore à présent. Mais la Compagnie de 1664, ayant peur que le commerce des Juifs ne nuisit au sien, obtint un ordre de la Cour pour les chasser des Iles ; & les associés de Benjamin ne firent point de difficulté de le dépouiller pour se revêtir de ses dépouilles. Après la paix de Risvick les héritiers de Benjamin d'Acosta & quelques autres représentants eurent permission du Roi de venir aux Iles pour demander ce qui leur était dû ; mais leur voyage fut aussi inutile que celui d'un agent des Hollandais à qui il est dû des sommes très considérables pour les avances qu'ils ont faites aux Habitants dans les commencements de la Colonie. La cacoyere du sieur Bruneau est environnée d'une double haie d'orangers, qui forme une allée qui se termine à un petit morne assez raide, au haut duquel nous trouvâmes un parapet, composé de palissades remplies de terre et de fascines. Ce parapet couvre une porte qui est percée dans un petit pan de mur, appuyé d'un côté à la montagne qui est taillée aussi à plomb qu'un mur & de l'autre il porte par encorbellement sur un précipice très raide & très profond. Le chemin est taillé à mi-côte dans la montagne : il est encore fermé par deux autres portes comme la première, avec des meurtrières : il est large de quinze à seize pieds. On appelle cela le Réduit, où en cas d'une attaque on peut mettre en sûreté dans les savanes ou prairies du sieur Bruneau les bestiaux, les femmes, les enfants & les meubles des habitants qui font facilement des cases couvertes de cannes pour se loger dans ces occasions. Ce chemin nous conduisit dans une longue allée d'orangers, aux côtés de laquelle étaient les savanes, les cannes & une des sucreries du Juge. Après que nous eûmes monté un autre petit morne, nous trouvâmes la seconde sucrerie & à quelques cent pas plus loin, nous entrâmes dans le bois qui dure près de trois lieues <sup>1</sup> ».

Nous passerons sur les imprécisions du Père dominicain, qui confond quelque peu les dates, l'expulsion des colons Juifs de la Martinique datant de 1684, époque à laquelle la Compagnie de 1664 n'existait plus depuis longtemps. Nous reviendrons par la suite sur les terres du juge Bruneau dans le quartier du Réduit.

---

<sup>1</sup> Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique du Père Labat. Paris, G. Cavelier, 1722. Tome I pp. 92-94.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Que sait-on par ailleurs de la carrière du juge Bruneau ?

Avocat en parlement, il est lieutenant de juge à la Martinique<sup>2</sup> lorsqu'il épouse le 4 février 1686 en la paroisse Notre-Dame de la Case Pilote d<sup>le</sup> Angélique Louvel, fille de Pierre Louvel écuyer sieur de Merville et de Marie de Rivery.

Il fut nommé juge ordinaire de la Martinique en 1688<sup>3</sup>, prenant la suite du juge Turpin qui venait de décéder, et exerça cette fonction jusqu'en décembre 1699, époque à laquelle il fut remplacé par Claude-Honoré Houdin, son beau-frère<sup>4</sup>. Il fut alors nommé conseiller au conseil supérieur de la Martinique<sup>5</sup> avec rang d'ancienneté à compter de sa commission et de sa réception comme juge, et conserva sa position au Conseil supérieur jusqu'à sa mort arrivée en mai 1705.

Que disaient ses contemporains de lui ? On trouve plusieurs mentions le concernant dans la Correspondance des Gouverneurs.

Le comte de Blénac, ombrageux et autoritaire, qui n'avait vraiment d'intérêt que pour les affaires militaires, et dont la mésentente avec les intendants successifs qu'il côtoya à la Martinique installa ce qui fut par la suite un problème récurrent dans le Gouvernement des Iles du Vent de l'Amérique, n'est guère élogieux sur lui. Il lui reproche tout à la fois

1°) son indépendance : « *Je n'ai jamais pu comprendre qu'une chose ordonnée par le Roi et par vous, Monseigneur, exécutée par Mons<sup>r</sup> Bégon et par moi avec le Règlement de cet Intendant et signé de lui, pût être changée par le s<sup>r</sup> Bruneau Lieutenant en cette Juridiction. Il ne l'aurait pas entrepris s'il n'y avait été appuyé et poussé* »<sup>6</sup>.

2°) d'avoir été mis devant le fait accompli pour sa réception comme Juge au Conseil supérieur<sup>7</sup>.

3°) sa supposée collusion avec l'Intendant du Maitz dans une « *cabale* » de « *commis* » dirigée contre lui<sup>8</sup>

Il manipula même Vieillecourt, procureur général du Conseil souverain, incompetent, docile mais veule, pour qu'il porte ses plaintes au Ministère contre Bruneau et le procureur du Roi pour de supposées concussions, insistant sur le fait qu'ils étaient protégés par l'intendant du Maitz<sup>9</sup>.

---

<sup>2</sup> Il avait été nommé à cette fonction l'année précédente. ANOM, COL C8 A 4 f° 26, lettre de l'intendant Bégon en date du 25 janvier 1685

<sup>3</sup> Provisions en date du 19 janvier 1688. ANOM COL B 14 f° 16 v°.

<sup>4</sup> Provisions de juge à la Martinique pour le sieur Houdin à la place du sieur Bruneau (23 décembre 1699). ANOM COL B 21 f° 462.

<sup>5</sup> Provisions de conseiller au Conseil souverain de la Martinique pour le sieur Bruneau (23 décembre 1699). ANOM, COL B 21 f° 463

<sup>6</sup> ANOM, COL C8 A 5 f° 208, lettre du comte de Blénac au Ministre datée du 1<sup>er</sup> mai 1689

<sup>7</sup> ANOM, COL C8 A 5 f° 262, lettre de Blénac au Ministre datée du 23 décembre 1689 ;

<sup>8</sup> ANOM, COL C8 A 6 F° 19, lettre de Blénac au Ministre datée du 8 juillet 1690

<sup>9</sup> ANOM, COL C8 A 5 f° 327, extrait d'une lettre non datée du procureur général du conseil supérieur de la Martinique (ca 1689).

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

L'intendant Dumaitz justifia sa conduite et défendit par la même occasion Bruneau, alors que Blénac avait – momentanément – quitté le Gouvernement des Iles du Vent : « [...] *le sieur de Vieillecourt faisant les fonctions de Procureur général dans ce Conseil, homme faible et sans aucune capacité, à l'instigation de M<sup>r</sup> de Blénac, a pu avancer bien des choses au nom du conseil de la Martinique [...] lorsqu'il m'est imputé que j'avais empêché avec opiniâtreté qu'on ait examiné la conduite des S<sup>rs</sup> Bruneau Juge et le Merle Procureur du Roi, c'est une pure supposition à la vérité par la connaissance parfaite que j'avais de la conduite de l'un et l'autre après l'avoir examinée à fond, et, m'étant trouvé dans un conseil où Mr de Blénac assista en vue de faire réussir des projets qui avaient été prémédités contre le s<sup>r</sup> Bruneau, et dont ledit s<sup>r</sup> de Vieillecourt était l'instrument, sans entrer dans le détail qui ne m'avait point été communiqué et que l'on me cachait avec beaucoup de réserve, lorsque le Procureur général vint à proposer vaguement qu'il y avait des plaintes contre ledit s<sup>r</sup> Bruneau je lui demandai s'il se rendait partie ou s'il y avait un dénonciateur ; car si la plainte le méritait il fallait lui faire son procès, cependant qu'étant renvoyé absous il serait condamné à des dommages et des réparations. Connaissant le peu de pénétration dudit s<sup>r</sup> de Vieillecourt je lui donnai cet avis charitable afin de lui éviter les suites d'une mauvaise démarche. Je fis part à l'oreille en plein conseil de cette pensée à Mr de Blénac, qui l'approuva. Ainsi on se contenta de faire venir en plein Conseil ledit s<sup>r</sup> Bruneau et, en sa présence, ledit s<sup>r</sup> de Vieillecourt n'osa jamais rien proposer contre lui. A la vérité, tous les desseins s'évanouirent mais je ne fus pas la cause du peu de fermeté du procureur général qui ne soutint point ses projets, qui ne pouvaient avoir de suite devant ceux qui les auraient examinés avec un œil de justice, et qu'il prétendait faire réussir par l'animosité ou la jalousie qu'il y a toujours eu entre le conseil et les officiers de la juridiction, ne trouvant auprès d'eux les distinctions qu'ils espéraient de leur caractère dans les condamnations qui étaient décernées contre eux pour le paiement de leurs dettes. C'est la première origine de ces divisions et qui a toujours subsisté sans qu'on y ait pu accorder aucun remède, et qui a aussi été entretenue par l'envie qui a été portée aux officiers de la juridiction dont les affaires ont un succès plus favorable, soit par leur travail et industrie ou des coups de bonheur qui sont réservés à quelques particuliers, comme il est arrivé au s<sup>r</sup> Bruneau, lequel au moment qu'il a fait une acquisition a fait un profit de plus de dix mille écus, les denrées que cette place rapporte étant venues à un très haut prix. C'est la seule et unique occasion où il ait jamais été rien proposé devant moi dans le Conseil contre le s<sup>r</sup> Bruneau. A la vérité le Doyen dudit Conseil me vint un jour apporter une taxe de dépens qui d'abord paraissait exorbitante ; mais, l'ayant confrontée au règlement de M<sup>r</sup> de Baas, j'y trouvai seulement douze sols de trop, et tout ce qui m'est revenu dudit s<sup>r</sup> Bruneau s'est terminé aux deux chefs ci-dessus. Et, pour faire connaître à Sa Majesté qu'en empêchant que les Officiers de la juridiction ne fussent opprimés, je n'ai agi que par un principe de justice, j'oserai dire que j'avais sujet de me plaindre d'eux personnellement, ayant manqué d'égards pour moi dans des occasions [...] »<sup>10</sup>.*

L'affaire s'assoupit, les Conseillers prirent leur parti de la réussite financière de Bruneau qui prospéra, leur jalousie se calma et Vieillecourt fut finalement renvoyé pour incompétence quelques années après, lors du départ définitif de M. de Blénac, et remplacé par Le Merle.

---

<sup>10</sup> ANOM, COL C8 A 6 f° 324, lettre de l'intendant Dumaitz de Goimpy au Ministre en date du 16 février 1691.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Lors de sa démission de sa fonction de Juge en 1699, l'Intendant d'alors, M. Robert, rendit hommage aux qualités du juge Bruneau « *ayant exercé très longtemps la judicature avec succès et approbation* »<sup>11</sup>.

### **L'origine de Guillaume Bruneau**

L'origine de Guillaume Bruneau est fournie par son acte de mariage, où il est dit « *noble homme Maître Guillaume Bruneaud (sic) conseiller du Roi avocat en parlement lieutenant civil & criminel de cette île de la Martinique, fils de noble homme maître Guillaume Bruneau aussi avocat en parlement et au siège présidial de Blois et de d<sup>lle</sup> Florentine Fouquet, ses père et mère, natif de la ville de Blois diocèse de Chartres de la paroisse S<sup>t</sup> Solenne* »<sup>12</sup>.

C'est pourtant non à Blois, mais à Châteaudun (Eure-et-Loir) qu'on trouve son acte de baptême, comme celui de la plupart de ses frères et sœurs. C'est en effet dans cette ville que ses parents passèrent une partie de leur vie, même s'ils s'installèrent par la suite à Blois où ils moururent tous deux et furent enterrés paroisse S<sup>t</sup> Solenne.

Nous donnons ci-après une généalogie simplifiée de la famille :

**Guillaume BRUNEAU père (ca 1617-1691)**. Avocat en parlement, à Châteaudun puis au siège présidial de Blois. Marié à **Florentine FOUQUET ( -1692)**.

Il fut inhumé le 1<sup>er</sup> novembre 1691 dans le cimetière de la paroisse S<sup>t</sup> Solenne de Blois (Loir-et-Cher)<sup>13</sup> Elle fut inhumée au même lieu le 5 mai 1692<sup>14</sup>.

Dont au moins 5 enfants parvenus à l'âge adulte<sup>15</sup> :

**1 Guillaume BRUNEAU fils (1648-1705)**. Avocat en parlement, juge civil et criminel de la Martinique, puis conseiller au conseil supérieur de la Martinique. Baptisé le 16 décembre 1648 paroisse S<sup>t</sup> Pierre de Châteaudun (Eure-et-Loir)<sup>16</sup>. Marié le 4 février 1686 paroisse

---

<sup>11</sup> ANOM, COL C8 A 12 f° 149, lettre de l'intendant Robert en date du 26 mai 1700.

<sup>12</sup> ANOM, registres paroissiaux de la Case Pilote île Martinique, 4 février 1686.

<sup>13</sup> « *Le premier novembre 1691 a été inhumé au cimetière M<sup>re</sup> Guillaume Bruneau aagé de 74 ans avocat en parlement et au présidial de Blois demeurant proche le palais* ». Archives municipales de Blois, registres de la paroisse S<sup>t</sup> Solenne, 1<sup>er</sup> novembre 1691.

<sup>14</sup> « *Le cinq may 1692 a été inhumée au cimetière florentine fouquet aagée de (en blanc) ans, veuve de M<sup>re</sup> Guillaume Bruneau, advocat au présidial demeurant rue du Marché* ». Archives municipales de Blois, registres de la paroisse S<sup>t</sup> Solenne, 5 mai 1692.

<sup>15</sup> Nous avons identifié 3 autres enfants : a) Jacques Bruneau (1647- ), né le 4 octobre 1647 et baptisé le lendemain paroisse S<sup>t</sup> Pierre de Châteaudun b) Michel Bruneau (1657- ), baptisé le 8 octobre 1657 paroisse S<sup>t</sup> Pierre de Châteaudun et c) Marie Bruneau (ca 1661-1674), morte le 6 mai 1674 et enterrée le même jour dans l'église S<sup>t</sup> Honoré de Blois « âgée de treize ans ».

<sup>16</sup> « *Guillaume fils de noble homme Mr Guillaume bruneau avocat en parlement et d'honnête dame florentine foucquet a esté baptisé cejour d'hui seiziesme de decembre mil six cent quarante huit. Le parein a été Noble homme M<sup>r</sup> Anthoine Loste advocat en parlement pour l'estat du dunois. La mareine honeste dame Magdeleine Coste femme de noble homme Estienne Bruneau Con<sup>r</sup> du Roi élu en l'élection dudit Dunois (signé) A Loste, M Coste et N. Poignard* ». AD d'Eure-et-Loir, registres de la paroisse S<sup>t</sup> Pierre de Châteaudun, 16 décembre 1648

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Notre-Dame de Case Pilote (Martinique) à **Angélique LOUVEL**, native de la paroisse Notre-Dame de la Case Pilote de l'île Martinique, fille de Pierre Louvel écuyer sieur de Merville et de Marie de Rivery.

Il fut enterré le 4 mai 1705 dans l'église S<sup>t</sup> Jean-Baptiste de la Basse-Pointe (Martinique)<sup>17</sup>. Elle mourut après novembre 1718<sup>18</sup> et avant mai 1727<sup>19</sup>.

Dont postérité (voir ci-après).

**2 Marie-Catherine BRUNEAU (1650-1674)**. Baptisée le 20 février 1650 paroisse S<sup>t</sup> Pierre de Châteaudun (Eure-et-Loir)<sup>20</sup>.

Elle mourut le 25 mai 1674 et fut enterrée le même jour dans l'église S<sup>t</sup> Honoré de Blois (Loir-et-Cher).

**3 Florentine BRUNEAU (1652- )**. Née le 19 juillet 1652 et baptisée le surlendemain paroisse S<sup>t</sup> Pierre de Châteaudun (Eure-et-Loir)<sup>21</sup>.

Elle était vivante en janvier 1694<sup>22</sup>.

---

<sup>17</sup> « *Le 4 May 1705 j'ai enterré M<sup>e</sup> Guillaume Bruneau juge dans l'église après avoir reçu tous les sacrements de l'église avec beaucoup de piété et de dévotion* ». ANOM, registres paroissiaux de la Basse-Pointe île Martinique.

<sup>18</sup> « *Madame Angélique Louvel de Bruneaud* » est marraine le 22 novembre 1718 à S<sup>te</sup> Marie (Martinique) de Charles Brunier de Larnage. ANOM, registres paroissiaux de S<sup>te</sup> Marie (Martinique).

<sup>19</sup> « [...] *les terres de feu Madame Bruneau à présent possédées par les sieurs la Vernade capitaine de grenadiers et le Jeune son beau-frère [...]* ». ANOM COL C<sup>8A</sup> 37 f<sup>o</sup> 317, ordonnance de M. de Feuquières du 24 mai 1727.

<sup>20</sup> « *Le 20<sup>ème</sup> jour de febvrier 1650 fut baptisée Marie-Catherine fille de noble homme maistre Guillaume Bruneau, advocat en parlement, bailli de Logron, et d'honneste dame Florentine Fouquet. Le parrein hault et puissant seigneur messire Michel de Castelnau fils de messire Jacques de Castelnau, marquis de la Morissière, conseiller du Roi en ses conseils, maréchal des camps et armées de Sa Majesté gouverneur des ville et château de Brest, et Mademoiselle Catherine d'Illiers, fille de haut et puissant seigneur messire Léon d'Illiers chevalier, seigneur d'Enragues, de Marcoussis et de Chantemesle. Signé : de Castelnau, Catharine d'Illiers, Bruneau, Joursain, Pecquart* ». AD d'Eure-et-Loir, registres de la paroisse S<sup>t</sup> Pierre de Châteaudun, 20 février 1650.

<sup>21</sup> « *L'an mil six cent cinquante deux le vingt uniesme jour de juillet a été baptisée Florentine fille de noble homme Guillaume Bruneau, advocat en parlement et baillif de Logron et dame Florentine Fouquet ses père et mère, née ladite florentine du dix neuf du mois [...]* Le parrein fut venerable et discrete personne messire michel Bruneau prêtre chanoine de la Sainte chapelle de chateaudun et La marraine damlle magdelaine fouquet. Signé Bruneau, M fouquet et J. houdoire ». AD d'Eure-et-Loir, registres de la paroisse S<sup>t</sup> Pierre de Châteaudun, 21 juillet 1652.

<sup>22</sup> Fille majeure, elle se trouve alors à Paris « *Damoiselle Marie-Florentine Bruneau, fille majeure jouissante de ses droits, demeurant ordinairement à Blois, étant de présent à Paris rue de la Sourdière paroisse S<sup>t</sup> Roch* » donne procuration le 14 janvier 1694 devant Clément et Renard, notaires au Châtelet de Paris à Guillaume Bruneau son frère, juge royal de la Martinique, à l'effet de « *comparaître pour elle devant tous juges qu'il appartiendra et par spécial recevoir l'assignation qui lui sera donnée à la requête de Monsieur le procureur du Roi au siège présidial de la Rochelle pour donner son avis sur la nomination d'un curateur aux corps et biens de l'enfant mineur de défunt M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> Etienne Bruneau aussi frère de ladite dlle, vivant commissaire de la*

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

**4 Etienne BRUNEAU (1653-1693)**. Commissaire de la marine et secrétaire de M. Bégon intendant de La Rochelle. Baptisé le 25 novembre 1653 paroisse S<sup>t</sup> Pierre de Châteaudun (Eure-et-Loir)<sup>23</sup>. Marié le 6 octobre 1692 paroisse S<sup>t</sup> Barthélémy de La Rochelle (Charente-Maritime)<sup>24</sup> à **Marie-Françoise GARBUSAT**<sup>25</sup> (1674-1717) (née le 18 août 1674 et baptisée le 23 du même mois paroisse Notre-Dame de La Rochelle, fille de Pierre Garbusat, banquier et marchand à La Rochelle et de Françoise Le Borgne).

Il mourut seulement un an après son mariage, le 28 décembre 1693 et fut inhumé le lendemain dans la chapelle de Notre-Dame de l'église S<sup>t</sup> Barthélémy de La Rochelle (Charente-Maritime)<sup>26</sup>. Son inventaire après décès fut fait le 26 février 1694 par le ministère de M<sup>e</sup> Gariteau notaire royal à La Rochelle<sup>27</sup>. Son frère Guillaume Bruneau, « *juge royal civil et criminel des Iles de la Martinique* », alors à La Rochelle, y fut présent. La veuve d'Etienne Bruneau se remaria en secondes noces avant octobre 1700 à **Jean DISEROTTE (ca 1654-1713)**, conseiller au présidial de La Rochelle<sup>28</sup>, puis en troisièmes le 18 février 1715 paroisse S<sup>t</sup> Barthélémy de La Rochelle (Charente-Maritime) à **Philippe-Benjamin de MAZIERE chevalier seigneur du Passage, Voutron, Lhommée, la Bruchardière et autres lieux**, veuf d'Esther Guillaudeau et demeurant en sa maison noble du Passage paroisse de Voutron en Aunis.

Marie Françoise Garbusat mourut le 11 février 1717 et fut inhumée le lendemain dans la chapelle de la Sainte-Vierge paroisse S<sup>t</sup> Barthélémy de La Rochelle<sup>29</sup>.

Etienne Bruneau eut de son épouse un fils unique, mort encore enfant :

---

*marine* ». Elle signe : « *m forantine Bruneau* ». AD de Charente-Maritime, 3<sup>E</sup> 2072, 26 février 1694, inventaire après décès d'Etienne Bruneau, procuration annexée

<sup>23</sup> « *L'an mil six cent cinquante trois le vingt cinquième jour de novembre a esté baptisé Estienne fils de noble homme Guillaume Bruneau et honnête femme Florentine fouquet. Le parrain fut honorable homme René Marchand, marchand bourgeois & honnête femme florentine fouquet femme d'honorable homme Jacques Roget. Signé Marchand, f foucquet et J. houldoire* ». AD d'Eure-et-Loir, registres de la paroisse S<sup>t</sup> Pierre de Chateaudun, 25 novembre 1653.

<sup>24</sup> « *S<sup>r</sup> Estienne Bruneau Commissaire de Marine et Secrétaire de M<sup>e</sup> Michel Begon Chevalier Seigneur de Meurbelin Conseiller du Roi en ses conseils Intendant de cette province, natif de Chasteaudun en Beausse, fils de deffunct M<sup>e</sup> Guillaume Bruneau advocat en parlement et de damoiselle florentine fouquet ses père et mère, [...] Mariage célébré en presence de Monseigneur l'Intendant, de Mes(s)ire Alexis Bruneau p<sup>re</sup> Licencié en droit frère de l'Epoux, M<sup>r</sup> Pierre Garbusat père de l'Epouse et de M<sup>r</sup> Rolland Barrin Comte de la Galissonnière Capitaine de vaisseaux du Roi, témoins qui ont assisté audit mariage et qui ont signé avec moi (signé) Bruneau, Marie garbusat, La Galissonniere, Le Borgne, garbusat, Gariteau, françoise le borgne, Begon, Bruneau, mf Bruneau, Begon darcuna, Begon la galissonniere, Gallot et ferier curé de s<sup>t</sup> Barthelemy* ». AD de Charente-Maritime, registres de la paroisse S<sup>t</sup> Barthélémy de La Rochelle, 6 octobre 1692.

Contrat de mariage en date du 4 octobre 1692 devant M<sup>e</sup> Jean Gariteau, notaire royal à La Rochelle. AD de Charente-Maritime, 3<sup>E</sup> 2085, 4 octobre 1692

<sup>25</sup> Parfois écrit Garbusat

<sup>26</sup> « *âgé de quarante ans* ». AD de Charente-Maritime, registres de la paroisse S<sup>t</sup> Barthélémy de La Rochelle.

<sup>27</sup> AD de Charente-Maritime, 3<sup>E</sup> 2072, 26 février 1694.

<sup>28</sup> Il mourut le 20 avril 1713 « *âgé de cinquante-neuf ans* » et fut inhumé le lendemain dans la chapelle de la Sainte-Vierge en l'église S<sup>t</sup> Barthélémy de La Rochelle.

<sup>29</sup> « *âgée de quarante trois ans* ».

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

**4.1 Etienne-Pierre BRUNEAU (1693-1695).** Né le 15 octobre 1693 et baptisé le 8 novembre suivant paroisse S<sup>t</sup> Barthélémy de La Rochelle (Charente-Maritime)<sup>30</sup>. Mort le 4 août 1695 et inhumé le même jour dans la chapelle de Notre-Dame de l'église S<sup>t</sup> Barthélémy de La Rochelle (Charente-Maritime)<sup>31</sup>

**5 Alexis BRUNEAU (1655- )**. Prêtre, licencié en droit. Baptisé le 7 avril 1655 paroisse S<sup>t</sup> Pierre de Châteaudun (Eure-et-Loir)<sup>32</sup>.  
Il est vivant en octobre 1692<sup>33</sup>.

On perçoit bien, à travers les carrières respectives des deux frères Guillaume et Etienne Bruneau, combien celles-ci furent favorisées par la protection de Michel Bégon, le grand et célèbre intendant de la marine à Rochefort, puis de la généralité de La Rochelle, parent très proche de l'épouse du ministre Colbert et originaire comme eux de Blois. C'est lui, alors intendant des Iles du Vent de l'Amérique sur le départ, qui nomme en janvier 1685 Guillaume Bruneau au poste de lieutenant de juge à la Martinique, ce qui dut favoriser la brillante union que ce dernier fit l'année suivante avec Mlle Louvel, le rendant beau-frère de Claude Pocquet, qui devint l'un des plus riches habitants de la Basse-Pointe et des Louvel de Merville, dont la fille devait épouser par la suite le marquis de Larnage, futur gouverneur de Saint-Domingue.

Quant à Etienne Bruneau, il était en 1692 lors de son mariage le secrétaire du grand intendant, dont l'épouse fut la marraine de son fils un an après.

### **La descendance de Guillaume Bruneau et d'Angélique Louvel**

Comme nous l'avons vu, le juge Bruneau avait ses habitations non loin du bourg S<sup>t</sup> Pierre, où il demeurait.

La disparition des registres paroissiaux de S<sup>t</sup> Pierre avant 1763 et du notariat ancien correspondant de la Martinique complique la recherche et nécessite de trouver d'autres moyens pour reconstituer avec précision quelle fut la postérité du juge Bruneau.

---

<sup>30</sup> « Parrain : Pierre Garbusat banquier de cette ville. Marraine : dame Magdelaine Drouillon épouse de Mons<sup>r</sup> Begon Intendant de cette province (signé) M. drouillon, Garbusat, Begon, Le ch<sup>er</sup> Phelypeaux, Bruneau et Bourot prêtre ».

<sup>31</sup> « âgé de vingt-un mois »

<sup>32</sup> « L'an mil six cent cinquante cinq le septième jour d'avril a esté baptisé Alexis fils de noble homme Guillaume Bruneau advocat à chateaudun et honeste femme florentine foucquet. Le parain fut noble homme alexis Bruneau aussi advocat audit chateaudun et La maraine honeste femme Renée foucquet femme de monsieur Regnier. Signé Marchand, f foucquet et J. houdoire ». AD d'Eure-et-Loir, registres de la paroisse S<sup>t</sup> Pierre de Chateaudun.

<sup>33</sup> Où il assiste à La Rochelle au mariage de son frère Etienne. Il est à Paris en septembre 1690 où il demeure place Maubert et investit pour le compte de son frère Etienne dans une constitution de rente sur le Clergé de France. AN, MC/ET/XCIX/327, 18 septembre 1690, constitution.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Nous allons présenter tout d'abord la postérité que nous avons pu déterminer puis les sources et le faisceau d'indices qui nous ont permis d'y parvenir.

Guillaume Bruneau et Angélique Louvel eurent au moins quatre enfants :

**1.1 Guillaume BRUNEAU petit-fils.** Vivant en décembre 1711 <sup>34</sup>.  
Très probablement mort jeune, car on n'en trouve plus trace après 1711.

**1.2 Angélique BRUNEAU (ca 1692-1735).** Mariée avant mai 1710 <sup>35</sup> à **Michel ROY de BELLEVILLE (1683- )**, avocat en parlement, puis lieutenant de cavalerie à la Martinique, né le 12 septembre 1683 et baptisé le 19 du même mois paroisse S<sup>t</sup> Joseph du Prêcheur (Martinique) <sup>36</sup>, fils de Jean Roy, capitaine de milice et conseiller au conseil souverain de la Martinique et de Luce Le Brument.  
Elle fut enterrée le 13 octobre 1735 dans l'église S<sup>t</sup> Joseph du Prêcheur (Martinique) <sup>37</sup>.  
Lui vivait en Janvier 1736 et mourut avant Janvier 1748. Dont postérité

Il est à noter que Marie-Angélique Bruneau épousa un filleul de l'intendant Bégon, avec lequel sa famille avait de nombreux liens. Michel Roy de Belleville appartenait à une riche famille établie au quartier du Prêcheur.

**1.3 Marie-Florentine BRUNEAU.** Mariée avant avril 1718 à **Jacques LE JEUNE (1685-1756)**, marchand au Fort S<sup>t</sup> Pierre, puis capitaine en second de la compagnie des gens d'armes de la Martinique et habitant à S<sup>t</sup> Pierre, né le 21 octobre 1685 et baptisé le même jour paroisse S<sup>t</sup> Nicolas de Nantes (Loire-Atlantique), fils de Pierre Le Jeune, marchand à la Fosse de Nantes et de Jeanne Mauvif.  
Elle mourut sans postérité après août 1720 <sup>38</sup> et avant janvier 1728.

---

<sup>34</sup> « *Guillaume Bruneau, cousin de l'épouse* » assiste à la signature du contrat de mariage d'Alexandre-François d'Alesso d'Eragny et de Catherine Pocquet le 19 décembre 1711 devant M<sup>e</sup> Louis Le Moyne, notaire royal à la Martinique. Y assiste également sa mère, « *dame Angélique Louvel veuve de M<sup>e</sup> Guillaume Bruneau, conseiller du Roi au Conseil supérieur de la dite île Martinique* ». BNF, Carrés d'Hozier 15, f<sup>o</sup>264 v<sup>o</sup>, copie du contrat.

Rappelons que Catherine Pocquet était fille de Claude Pocquet et de Marie-Elisabeth Louvel sœur d'Angélique Louvel.

<sup>35</sup> « *Madame Angélique de Belleville* » est marraine le 4 mai 1710 paroisse S<sup>te</sup> Anne du Macouba (Martinique). Elle signe : « *Bruneau Belleville* ».

<sup>36</sup> « *Michel Roy, fils du sieur Jean Roy et de Luce Bruman. Parrain : M<sup>r</sup> Michel Begon Intendant. Marraine : Madame Isabelle Louise du Riez* ». Source : ANOM, registres paroissiaux du Prêcheur, 19 septembre 1683.

<sup>37</sup> « *Angélique Bruneau, épouse de Mr Michel Roy Belleville, âgée d'environ 43 ans, morte subitement, a été enterrée dans l'église le 13 octobre 1735* ». ANOM, registres paroissiaux du Prêcheur, 13 octobre 1735

<sup>38</sup> « *Marie florentine Bruneau femme du S<sup>r</sup> Le Jeune marchand du fort S<sup>t</sup> Pierre* » est marraine le 26 août 1720 paroisse S<sup>t</sup> Joseph du Prêcheur (Martinique) de Monique-Florentine Roy de Belleville.



## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Son mari se remaria en secondes noces le 13 janvier 1728 dans la chapelle des prêtres missionnaires de la Compagnie de Jésus à S<sup>t</sup> Pierre (Martinique) <sup>39</sup> à **Marie-Anne de LUYNES des VALONNIERES (ca 1707-1770)**. Il mourut le 10 mars 1756 à S<sup>t</sup> Pierre (Martinique) <sup>40</sup>.

Précisons par ailleurs, car cela est souvent écrit, que Jacques Le Jeune ne fut jamais officier des troupes réglées ou du détachement de la marine. C'était un marchand et non un militaire, issu d'une famille de marchands de Nantes. Il fut seulement capitaine de la compagnie des « gens d'armes » ou « gendarmes » de la Martinique, dont le nom prestigieux recouvrait une compagnie de milice composée des riches négociants de la ville de S<sup>t</sup> Pierre.

**1.4 Catherine-Elisabeth** <sup>41</sup> **BRUNEAU**. Mariée à **Jourdain-Robert ROY COURPON écuyer sieur de la VERNADE (ca 1684-1764)**, capitaine des grenadiers du bataillon de S<sup>t</sup> Pierre, chevalier de S<sup>t</sup> Louis, natif de l'Anse à Louvet en l'île S<sup>t</sup> Christophe, fils de Philippe Roy écuyer sieur de Courpon, lieutenant de Roi à S<sup>t</sup> Christophe, chevalier de S<sup>t</sup> Louis et de Marie Dothemare.

Elle mourut avant octobre 1736 et son mari se remaria en secondes noces le 23 octobre 1736 paroisse S<sup>t</sup> Paul du Marigot (Martinique) à **Marie-Dorothée JAHAM des RIVIERES** veuve en premières noces d'Eustache Saulger écuyer sieur de Zenonville.

---

<sup>39</sup> Contrat de mariage en date de la veille devant M<sup>es</sup> Trouvé et Levacher, notaires royaux en l'île Martinique résidant au bourg S<sup>t</sup> Pierre. BNF, Carrés d'Hozier 355, dossier Lejeune

<sup>40</sup> Ephémérides de Rufz de Lavison : « 10 mars 1756. Mort de M. Le Jeune, à Saint-Pierre ».

<sup>41</sup> Une incertitude existe quant au prénom exact de Mme de la Vernade née Bruneau.

En effet, nous avons pu consulter dans un dépôt de pièces un acte notarié original et légalisé, qui est une procuration passée le 19 mai 1749 par « *Jourdain Robert Roy Courpon écuyer sieur de la Vernade, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, capitaine d'une compagnie de grenadiers et habitant en cette dite Ile, y demeurant sur son habitation quartier et paroisse Saint Pierre de ce dit Bourg* » devant M<sup>es</sup> Hussey et Levacher, notaires royaux en l'île Martinique, où il déclare agir comme « *tuteur principal élu par justice à Claude Savinien Roy Courpon écuyer sieur de la Vernade, enseigne d'une compagnie d'infanterie en l'île de S<sup>t</sup> Domingue, son fils mineur et de défunte Dame Catherine Elisabeth Bruneau sa première femme* ». Source : AN MC/ET/LVIII/370, 31 juillet 1751, remise et décharge des légataires du S de Courpon à M. Denis Trutat.

Et par ailleurs, dans l'acte du second mariage de Louise-Catherine Roy de Courpon de la Vernade célébré le 25 juillet 1763 paroisse S<sup>t</sup> Jean-Baptiste de la Basse-Pointe (Martinique), elle y est dite « *dame Louise Catherine Roy Courpon de la Vernade, native de la paroisse S<sup>t</sup> Pierre de cette île martinique, veuve de messire mathieu pocquet S<sup>r</sup> de puylhery écuyer, ancien capitaine dans le régiment de la Tour du Pin, fille de messire jourdin (sic) robert Roy courpon écuyer s<sup>r</sup> de la vernade, chevallier de l'ordre Royale (sic) et militaire de S<sup>t</sup> Louis, ancien capitaine de grenadiers et de dame rose élizabeth Brunô (sic), ses père et mère* ». ANOM, registres paroissiaux de Basse-Pointe.

Entre les deux, fidèle à notre pratique qui est de toujours privilégier quand cela est possible les actes originaux (les registres paroissiaux anciens de la Martinique, et notamment ceux de Basse-Pointe, sont des copies ou des copies de copies, où les altérations de noms sont fréquentes), nous retiendrons le prénom de Catherine-Elisabeth.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Il mourut le 10 décembre 1764 et fut enterré le lendemain dans la chapelle du cimetière de S<sup>t</sup> Pierre (Martinique) <sup>42</sup> .

Jourdain-Robert Roy de Courpon et Catherine-Elisabeth Bruneau eurent ensemble plusieurs enfants. Un seul d'entre eux, une fille, Louise-Catherine, se maria et eut postérité de deux mariages successifs.

Si la filiation de Guillaume Bruneau petit-fils nous semble évidente compte tenu de son cousinage, que sait-on de ses trois « sœurs » ?

On sait d'abord qu'elles étaient bien sœurs. En effet, lors du second mariage de Jacques Le Jeune en janvier 1728 figure parmi les témoins « *Michel Roy sieur de Belleville, beau-frère de l'époux comme ayant épousé demoiselle Angélique Bruneau* » <sup>43</sup>. Et, dans une ordonnance de M. de Feuquières en date du 24 mai 1727 sont mentionnés « *les sieurs la Vernade capitaine de grenadiers et le Jeune son beau-frère ...* » <sup>44</sup>

On sait ensuite que Marie-Florentine Bruneau épouse de Jacques Le Jeune appartenait bien à la famille du juge Guillaume Bruneau, étant proche parente et présomptive héritière de son frère Étienne en 1718.

En effet, dans le registre du notaire Gariteau à La Rochelle <sup>45</sup>, immédiatement après le contrat de mariage d'Étienne Bruneau et de Marie-Françoise Garbusat, se trouve insérée une décision de justice intervenue le 16 avril 1718.

Elle porte sur une requête présentée au lieutenant général de la ville de La Rochelle par « **Jacques Lejeune, marchand demeurant à la Martinique comme mari et conjointe personne de damoiselle Bruneau, icelle héritière présomptive du s<sup>r</sup> Bruneau vivant secrétaire de Monsieur Begon Intendant de cette généralité** » par laquelle il lui demandait d'ordonner au notaire Gariteau de lui délivrer « *moyennant salaire* » une grosse du contrat de mariage d'Étienne Bruneau et de Marie-Françoise Garbusat – celle-ci était décédée l'année précédente – comme « *ayant intérêt de prendre connaissance en quoi consistaient les meubles effets et autres biens étant de la communauté dudit feu sieur Bruneau et de ladite damoiselle Garbusat* ». Il avait formulé la requête directement au notaire qui, comme toujours en tel cas, par souci de discrétion avait rejeté la demande, attendant d'y être contraint par justice. Lejeune obtint gain de cause, le lieutenant général de La Rochelle prit la décision en date du 16 avril 1718 de sommer le notaire de délivrer à Jacques Lejeune le contrat demandé et le notaire Gariteau s'exécuta le 22 du même mois.

---

<sup>42</sup> « *Robert Jourdain Courpon écuyer sieur de la Vernade chevalier de l'ordre royal militaire de S<sup>t</sup> Louis est mort après avoir reçu tous les sacrements de l'église mort le dix enterré le onze décembre mil sept cent soixante quatre agé d'environ quatre vingt ans natif de l'isle s<sup>t</sup> christophle en présence des témoins soussignés inhumé dans la chapelle du cimetière. Signé Et de pontevès d'amirat, Le jeune et Noir ptre vic* ». ANOM, registres de la paroisse du Fort à S<sup>t</sup> Pierre, 11 décembre 1764.

<sup>43</sup> BNF, Carrés d'Hozier 355, dossier Lejeune

<sup>44</sup> ANOM COL C<sup>8A</sup> 37 f<sup>o</sup> 317, ordonnance de M. de Feuquières portant interdiction au sieur de Massias " de pratiquer aucun sentier ny chemin qui puisse donner issue dans le réduit de Saint-Pierre ", du 24 mai 1727

<sup>45</sup> AD de Charente-Maritime, 3<sup>E</sup> 2085, 4 octobre 1692

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Même si la parenté exacte n'est pas précisée dans la décision, il est clair que Marie-Florentine Bruneau épouse de Jacques Lejeune devait être très proche parente d'Etienne Bruneau, sinon jamais une telle demande n'aurait abouti. La filiation de Marie-Florentine Bruneau comme fille de Guillaume Bruneau nous apparaît ainsi confortée de manière déterminante.

Les prénoms de deux des sœurs, Angélique et Marie-Florentine, constituent par ailleurs de fortes présomptions de filiation de Guillaume Bruneau et d'Angélique Louvel puisque Angélique était le prénom de la femme de Guillaume Bruneau et Florentine était celui de sa mère et d'une de ses sœurs.

A titre de vérification, rappelons qu'une des filles de Michel Roy de Belleville et d'Angélique Bruneau, Françoise-Eulalie, se maria le 15 janvier 1748 paroisse S<sup>t</sup> Joseph du Prêcheur (Martinique) à Louis Chéry de Courval écuyer sieur de la Chaussée. Il fallut obtenir une dispense du troisième degré de parenté, les époux étant cousins issus de germain. Comment expliquer cette parenté ? Elle s'explique aisément dans l'hypothèse où Angélique Bruneau est bien la fille de Guillaume Bruneau et d'Angélique Louvel, les jeunes mariés ayant alors une arrière-grand-mère commune en la personne de Marie de Rivery.

Enfin, nous disposons heureusement de quelques informations concernant le sort ultérieur des terres du juge Bruneau dans le quartier du Réduit près du bourg S<sup>t</sup> Pierre, car elles présentaient un caractère stratégique au plan militaire, constituant l'une des voies possibles pour l'ennemi pour s'emparer de la ville de S<sup>t</sup> Pierre ou un lieu de refuge pour les habitants en cas d'attaque.

Un dossier daté du 30 septembre 1727<sup>46</sup> retrace les étapes d'un litige entre le sieur de Massias et le sieur Courpon de la Vernade. Le sieur de Massias, habitant au quartier de S<sup>t</sup> Pierre, avait présenté en 1727 une requête à l'intendant Blondel pour demander « un chemin sur le terrain du s<sup>r</sup> Courpon de la Vernade, dont l'habitation est à côté de la sienne, afin de pouvoir aller avec sa famille à S<sup>t</sup> Pierre et y faire porter ses denrées ». La Vernade s'était pourvu devant le Conseil supérieur pour demander que Massias soit débouté de sa demande, la question ayant déjà été tranchée par deux arrêts du Conseil supérieur des 5 novembre 1711 et 6 novembre 1714. On y apprend que le premier arrêt, celui du 5 novembre 1711, fut rendu entre le sieur de Massias père et « **la veuve Guillaume Bruneau, aux droits de laquelle est le dit sieur de la Vernade**<sup>47</sup> ». Nous passons sur les détails de cette affaire. La Vernade résista habilement à la demande en avançant que « le chemin pour lequel ledit s. de Massias lui fait un procès donnerait un accès très facile aux Ennemis si on lui accordait sa demande parce que s'ils attaquaient l'île par cette route, le réduit auprès duquel passe ce chemin serait pris à revers et ne serait plus en sûreté, étant le seul endroit qui puisse le rendre prenable ». Il s'appuya sur un certificat de 15 officiers et principaux habitants de la Martinique portant « qu'il est de la dernière conséquence qu'il n'y ait point de chemin ni issue pour entrer dans le réduit qui, en cas de siège, est le lieu destiné pour retirer les Religieux, Religieuses, femmes, enfants et effets les plus précieux du quartier de S<sup>t</sup> Pierre ».

---

<sup>46</sup> ANOM, Colonies E 305, dossier Antoine et Paul Massias de Bonne

<sup>47</sup> Ce qui signifie que la Vernade était en 1727 propriétaire d'une habitation ayant appartenu en 1711 à Mme veuve Guillaume Bruneau.



## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Cette situation des habitations perdurera avec peu de changement jusqu'en 1770, ainsi qu'en témoigne la carte Moreau du Temple



Quartier du Réduit de Saint-Pierre,  
avec les habitations « Le Jeune » et « Lavrenade » [sic].  
BNF, carte Moreau du Temple (1770)

Toutes ces raisons – et notamment le fait qu'on ait la preuve que les sœurs Bruneau appartenaient à la même famille que le juge Bruneau, et le fait que deux des sœurs ou leurs maris étaient propriétaires des mêmes terres que le juge Bruneau en 1727 – nous paraissent largement suffisantes, compte tenu de la destruction des archives anciennes de Saint-Pierre, pour établir avec certitude la filiation des filles de Guillaume Bruneau et d'Angélique Louvel. Elle est d'ailleurs la seule convaincante.

Certains avaient émis l'hypothèse qu'Angélique et Marie-Florentine Bruneau aient pu être les filles du notaire Mathurin Bruneau et d'Anne Le Brument, son épouse. Mais cette hypothèse ne résiste pas au premier examen, les documents ayant trait à la succession d'Anne Le Brument montrant clairement qu'elle mourut sans postérité. Or, si elle avait été la mère d'Angélique Bruneau épouse de Michel Roy de Belleville, elle aurait eu des héritiers directs, Angélique Bruneau ayant eu une nombreuse descendance à travers sa fille Françoise-Eulalie, dont certains membres vivaient encore au 19<sup>e</sup> siècle. Il s'agit à l'évidence d'une erreur.

Nous espérons avoir ainsi permis de mieux appréhender le parcours de cette famille. Originaire de Blois, Guillaume Bruneau, probablement venu à la Martinique avec l'intendant Bégon, y fit sa carrière dans la judicature, s'y maria dans une famille influente, put y acquérir

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

des habitations à un moment favorable où le cours des denrées était encore faible et devint conseiller au Conseil supérieur de l'île. C'est de lui que les familles Courpon de la Vernade et Le Jeune tiendront leurs implantations et leurs propriétés dans le quartier de S<sup>t</sup> Pierre.

### Note de la Rédaction

Nous rappelons un autre litige pour limites d'habitation :

Terres concédées (1703) et chemin projeté (1709) à la Pointe Larose de la Martinique (Le François et Le Robert) *Eugène Bruneau-Latouche*  
<http://www.ghcaraibe.org/articles/2014-art42.pdf>

et notre article :

ROY de COURPON de LA VERNADE Lettres de noblesse et généalogie *Bernadette et Philippe Rossignol*

<http://www.ghcaraibe.org/articles/2017-art41.pdf>

où nous avons orthographié le nom de la première épouse de Jourdain Robert Roy Courpon de la Vernade « Rose Élisabeth Bruno » (voir fin de la note 41 ci-dessus) au lieu de « Catherine-Elisabeth Bruneau », sans l'identifier, bien entendu.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)